

Prévention du suicide dans la police : les acteurs concernés écartés du débat !!! la SDASAP police : un modèle de démocratie !!!

Nous avons découvert avec stupéfaction que la note instaurant les référents de l'accompagnement des personnels dans les services de Police, mentionnait que les organisations syndicales et les acteurs de soutiens avaient été consultés. Or il nous a été confirmé que, pour le service social, aucun avis technique n'a été demandé ni à la CTN **ni aux représentants du personnel !!!**



De plus, la SDASAP POLICE a confirmé lors de la réunion de dialogue social, que les autres notes de cadrage avaient déjà été récemment envoyées aux préfets concernant les mesures de préventions contre le suicide.

Ces mesures impacteraient donc en partie le réseau des assistantes sociales (PVS, PMA, partage des informations confidentielles avec la hiérarchie Police etc...) sans faire l'objet, comme pour le reste, d'aucune consultation préalable, malgré les engagements pris !!!!

Pire, nous avons pu voir la surprise de la Conseillère Technique Nationale et de la Sous Directrice d'Action Sociale (SG) à cette annonce, qui semblaient elles aussi découvrir...et confirmaient n'avoir été ni informées ni consultées !!!

« Un comble quand on sait que c'est notre autorité d'emploi !!! »

Faire mentir un Ministre ne semble leur poser aucun problème puisqu'aucune concertation ni aucune modification juridique n'ont été visiblement apportées.

Le DENI de l'autre et le MEPRIS semblent bien ancrés et institutionnalisés...pas étonnant que l'administration Police produise autant de dégâts chez ses fonctionnaires !!!



Le travail rendu n'a fait l'objet d'aucun travail de concertation ni d'aucune réflexion technique et déontologique.

FO appelle donc l'ensemble des collègues à la plus grande défiance vis-à-vis des dispositifs proposés.



Le 26 mai 2015, vos représentants FO pour la filière sociale :

David PEVERELLI, Julie SOULET, Françoise GRACIANO, Véronique HENRIOT

Syndicat National FO des Personnels de Préfecture - BP 646-08 - 75367 PARIS CEDEX 08

☎ 01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93) ✉ fo-prefectures@interieur.gouv.fr 📱 <http://www.fo-prefectures.com>

